

# NOTES DIVERSES

---

## CASSINOGLIVM ET M. JULLIAN

---

Et moi qui croyais la question de l'emplacement de *Cassinogilum* définitivement résolue en faveur de Casseuil, comme j'avais cru la question de l'emplacement de la capitale des Sotiates définitivement résolue en faveur de Sos !<sup>1</sup> Ainsi que les flots et les destins, les opinions des critiques sont d'une désespérante mobilité. S'il faut en croire M. Camille Jullian, qui est un des oracles de la science archéologique, et dont les décisions font loi, dans le monde de l'érudition, il faudrait considérer comme douteuse la solution généralement acceptée. Quelques extraits de la curieuse note du renommé professeur de Bordeaux (*Le Palais Carolingien de Cassinogilum*, dans le recueil de Mémoires offerts à M. Gabriel Monod par ses anciens élèves, 1896, p. 89-94) montreront à mes chers lecteurs qu'ils doivent, comme moi, se résigner à n'être plus convaincus de l'identification de la fameuse villa gallo-romaine et de notre voisine l'humble localité de Casseuil, au confluent du Drot et de la Garonne.

M. Jullian, qui aime à marcher droit au but et qui ne s'attarde jamais en chemin, débute ainsi : « Il y a peu de questions plus irritantes que celle du palais carolingien de *Cassinogilum*. Chaque géné-

---

<sup>1</sup> Voir sur ces deux points *Quelques notes sur Jean Gutton, le maire de La Rochelle* (Agen, 1863, pp. 3-6). M. Jullian a établi (p. 90, notes 7, 8 et 9) la liste des principaux défenseurs de notre *Casseneuil*, de *Casseuil* et du *Chasseneuil* du Poitou. Cette liste complète celle que je donnai, il y a plus de trente ans, et à laquelle mon éminent *successeur* aurait pu, de son côté, emprunter un certain nombre d'indications.

ration la reprend et la résoud d'une manière différente ; de nouveaux textes paraissent, et, loin d'éclairer le problème, l'obscurcissent. Qu'il me soit permis d'indiquer en quoi il consiste et en quel état il se trouve. »

Après ce vif et net exorde, le savant critique résume ce que les chroniqueurs carolingiens racontent de *Cassinogilum*, et il a bien soin de constater qu'ils ne donnent aucune indication précise sur l'endroit où s'élevait la villa de Charlemagne. Quel dommage que ces chroniqueurs aient été unanimes pour se contenter de dire que la villa était en Aquitaine ! S'ils avaient pris la toute petite peine de mettre les points sur les i, combien de discussions étaient supprimées, de peine et de papier épargnés ! Que cela nous serve de leçon et, nous tous qui travaillons, cherchons toujours à être aussi minutieusement exacts et complets que possible ! Je reviens à M. Jullian, un de ces guides dont on n'aime pas à se séparer, pour lui emprunter cette remarque (p. 90) : *Cassinogilum* a été, pendant les trois quarts de siècle qu'a vécu l'Etat carolingien d'Aquitaine une résidence favorite de ses souverains, une sorte de métropole du royaume ; il est donc du plus haut intérêt pour l'histoire générale, d'en connaître l'emplacement. » Cet emplacement, M. Jullian, après une discussion aussi savante qu'ingénieuse, est bien tenté de le signaler fort loin de notre région ; car, dit-il, « si on cherche les documents favorables à Chasseneuil en Poitou, on n'en trouve que deux, mais d'une rare précision, et qui ont sur les documents de Casseuil le double avantage d'être contemporains de Louis-le-Pieux et d'être des actes officiels. <sup>1</sup> » Toutefois l'excellent critique croit pouvoir nous faire une concession, nous accorder une fiche de consolation (p. 93-94) : « On peut hésiter encore avant d'attribuer définitivement

---

<sup>1</sup> Le premier de ces documents est un diplôme de 828 du roi Pépin d'Aquitaine, tiré du *Polyptique de l'abbé Irminon* et sur lequel M. Léopold Delisle a le premier attiré l'attention (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1856-57, p. 465). Le second, qui n'avait pas encore été mis à profit par les érudits, et qui appartient à l'année 811, est inséré dans les *Monumenta Germaniæ historica, Epistolæ* (IV, 1895, p. 592). C'est encore M. L. Delisle, dont la bienfaisante activité ne sera jamais assez louée, qui a signalé, dans son livre sur le *Cabinet des manuscrits* (I, 1868, p. 41), la lettre du prêtre Claude (plus tard évêque de Turin), contemporain et protégé de Louis, et aussi

à Chasseneuil le palais où naquit Louis-le-Pieux. On se demandera s'il n'y a pas eu deux palais carolingiens de ce nom. Et cette hypothèse semble confirmée par la remarque suivante: Quand il s'agit de Casseuil ou de la ville où Louis-le-Pieux est né, que Charlemagne a habitée, les chroniqueurs et Aimoin écrivent *Cassinogilum*; quand il s'agit de celle du Poitou, les documents mettent toujours *Cassinogilum*. Il y a des motifs d'un autre ordre à ne pas abandonner Casseuil sans regret. Ce confluent du Drot et de la Garonne est un des points stratégiques de l'Aquitaine, et on sait avec quelle habileté toute militaire Charlemagne choisissait l'emplacement de ses châteaux et de ses villas. La marée remonte jusque-là; la Garonne s'y croise avec une importante chaussée qui va de Poitiers en Espagne; nulle part, à la frontière de Vasconie, Charlemagne n'eût trouvé de centre mieux disposé pour rallier ses troupes, abriter ses flottes, surveiller le fleuve et commander les routes. Dans la région de la Basse-Garonne, il y a trois places fortes essentielles, trois nœuds pour ainsi dire par lesquels on tient le pays: Blaye-sur-Gironde, Fronsac-sur-Dordogne et La Réole. Charlemagne occupa Blaye fortement, bâtit Fronsac; eût-il négligé La Réole? S'il mit près de là *Cassinogilum*, il n'eût point rencontré en Aquitaine un plus admirable emplacement de souveraineté militaire et de résidence politique. — Nous avons la liste des quatre châteaux où son fils le roi d'Aquitaine séjournait tour à tour: l'un est près de la Loire, l'autre sur la Charente, le troisième en Auvergne; aurait-il évité de résider sur les bords de la Garonne, à la limite de la Vasconie, aux approches de l'Espagne, c'est-à-dire dans le pays qui avait le plus besoin de ses armes et de sa justice? Enfin, sur la route qui mène de Poitiers à La Réole, et la dernière station avant cette dernière localité, est la *villa ad Francos* [Aimoin, *Vita Abbonis*, 18. Aujourd'hui Francs dans la Gironde]; Charles n'y aurait-il point laissé une garnison de Francs pour protéger les approches de sa villa? — Ces raisons peuvent-elles prévaloir contre des textes formels? Les partisans de Casseuil

---

son hôte à *Cassanoliun* « faubourg de Poitiers », par conséquent *témoin oculaire* et décisif. Combien j'avais tort, en 1863, de contester. (*Notes* déjà citées, p. 5), la validité des arguments de M. Delisle « un des membres les plus savants de l'Institut, quoiqu'il en soit un des plus jeunes ! » Malheur à qui ose combattre contre Achille !

le croiront, ceux de Chasseneuil le nieront. Elles sont en tout cas assez fortes pour faire encore douter que la question de *Cassinogium* soit résolue ! »

T. DE L.

---

¹ Au moment même où j'achève de rédiger cette note, j'apprends que, hier, dans la séance du 24 décembre, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a nommé M. Jullian son correspondant. J'avais non seulement souhaité, mais encore prédit cette élection. (*Revue Catholique de Bordeaux*, livraison du 10 novembre 1896, p. 585-599) article intitulé: *Montesquieu et M. Jullian*. Je suis sûr d'être l'interprète de tous les rédacteurs et de tous les lecteurs de la *Revue de l'Agenais* en offrant au nouvel élu les plus cordiales de toutes les félicitations.

---

